

Fiche signalétique

FDS n° : A-10026

Toner - Black, Cyan, Magenta, Yellow

Date d'émission 2012-05-29

Date de révision 2018-06-04

Version 6

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Tonique

pour

WorkCentre 7556, Phaser 7800, WorkCentre 7830, WorkCentre 7835, WorkCentre 7845, WorkCentre 7855, WorkCentre 7830i, WorkCentre 7835i, WorkCentre 7845i, Xerox® AltaLink® C8030 Color Multifunction Printer, Xerox® AltaLink® C8035 Color Multifunction Printer, Xerox® AltaLink® C8045 Color Multifunction Printer, Xerox® AltaLink® C8055 Color Multifunction Printer, Xerox® AltaLink® C8070 Color Multifunction Printer, Xerox EC 7836, Xerox EC 7856

N° de pièce

006R01466, 006R01467, 006R01468, 006R01469, 006R01509, 006R01510, 006R01511, 006R01512, 006R01513, 006R01514, 006R01515, 006R01516, 006R01517, 006R01518, 006R01519, 006R01520, 006R01677, 006R01678, 006R01679, 006R01680, 006R01697, 006R01698, 006R01699, 006R01700, 006R01701, 006R01702, 006R01703, 006R01704, 675K92360, 675K92370, 675K92380, 675K92390

Couleur

Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Substance/mélange pur

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué par : Xerox Corporation
Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Adresse de courriel askxerox@xerox.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence Informations sureté (800)828-6571
Urgence sanitaire (585)422-2177
Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300 or (703)527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Cartouches et contenants scellés utilisés par le client

Classification des risques de l'OSHA

Ce produit est un article qui contient un mélange ou une préparation sous forme de poudre. L'information sur la sécurité est fournie relativement à l'exposition à l'article tel qu'il est vendu et utilisé par le client. L'utilisation du produit telle que prévue ne devrait pas entraîner une exposition au mélange ou à la préparation compte tenu de son emballage et de son

procédé de distribution.

Même si ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements utiles pour la manipulation sécuritaire et la bonne utilisation du produit. La présente fiche devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur	Aucun
Mentions de danger	Aucun requis
Conseils de prudence	Aucun requis

Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII
 Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Résine	Propriétaire	<80	--	--
Ferrite	66402-68-4	10-20	--	--
Cire de paraffine	8002-74-2	<10	--	--
Pigment jaune	6358-31-2	1-10	--	--
Noir de carbone	1333-86-4	1-10	--	--
Pigment cyan	147-14-8	1-10	--	--
Silice (amorphe)	7631-86-9	1-5	--	--
Pigment magenta	980-26-7	1-10	--	--
Le dioxyde de titane	13463-67-7	<1	--	--

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux	À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon
Inhalation	Amener la victime à l'air libre
Ingestion	Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë

Yeux	Aucun effet connu
Peau	Aucun effet connu
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Aucun effet connu

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
légère irritation des voies respiratoires similaire à la poussière de la nuisance

Troubles médicaux aggravés Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs Aucun équipement de protection particulier requis

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.
Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Inflammabilité Non Inflammable

Point d'éclair Non applicable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

Précautions pour le protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner.

Référence à d'autres sections

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés
Cette préparation n'est pas prévu de présenter des effets environnementaux importants.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle
Éviter l'accumulation de poussière dans des espaces clos
Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Mesures d'hygiène Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques ou conditions de stockage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé
 Entreposer à la température ambiante

Produits incompatibles Aucun

Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

ACGIH TLV TWA 10 mg/m³ (particules inhalables)
ACGIH TLV TWA 3 mg/m³ (poussières respirables)
OSHA PEL TWA 15 mg/m³ (poussières totales)
OSHA PEL TWA 5 mg/m³ (poussières respirables)
Limite d'exposition de Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition de Xerox 0.4 mg/m³ (poussières respirables)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Ferrite	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	
Cire de paraffine	TWA: 2 mg/m ³	
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m ³	
Le dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Aucun équipement de protection particulier requis
Protection des mains Aucun équipement de protection particulier requis
Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis
Protection respiratoire Aucun équipement de protection particulier requis.
Risques thermiques Aucun dans des conditions normales de traitement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	Odeur	Légère odeur
État physique	Solide	Seuil olfactif	Non applicable
Couleur	Noir, Cyan, Magenta, Jaune	pH	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable		

Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable	
Point de ramollissement	49 - 60 °C	/ 120 - 140 °F
Taux d'évaporation	Non applicable	
Inflammabilité	Non Inflammable	
Limites d'inflammabilité dans l'air	Non applicable	
Pression de vapeur	Non applicable	
Densité de vapeur	Non applicable	
Densité	~ 1	
Solubilité dans l'eau	Négligeable	
Coefficient de partage	Non applicable	
Température d'auto-inflammation	Non applicable	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité	Non applicable	
Propriétés explosives	Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière	
Propriétés comburantes	Non applicable	

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière, Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Matières incompatibles

Aucun

Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux
DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)

DL50 par voie cutanée > 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 h)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	CL50 par inhalation	DL50 par voie cutanée	DL50 par voie orale
Cire de paraffine		3600 mg/kg (Rabbit)	5000 mg/kg (Rat)
Noir de carbone		3 g/kg (Rabbit)	15400 mg/kg (Rat)
Pigment cyan			10000 mg/kg (Rat)
Silice (amorphe)	>2.2 mg/L (Rat) 1 h	>2000 mg/kg (Rabbit)	>5000 mg/kg (Rat)
Pigment magenta		3 g/kg (Rabbit)	23 g/kg (Rat)
Le dioxyde de titane			10000 mg/kg (Rat)

Toxicité chronique

Sensibilisation Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée
Effets neurologiques Aucun renseignement disponible
Effets sur les organes cibles Aucun connu

Effets CMR

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames
Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction
Cancérogénicité Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique	NTP	CIRC
Noir de carbone		2B
Le dioxyde de titane		2B

Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO2 pures, indépendants de taille inhalable. Le Consortium de PARVENIR à l'industrie du dioxyde de titane ont conclu que ces effets étaient propres à chaque espèce, attribuable à une surcharge pulmonaire et non spécifique de TiO2, c'est-à-dire des effets similaires seraient également vu d'autres poussières de faible solubilité. Les études toxicologiques et épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Non applicable
Autres effets néfastes Aucun connu

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques

Noir de carbone				EC50 > 5600 mg/L 24 h
Silice (amorphe)	440 mg/L EC50 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Log Poctanol/eau
Pigment cyan	6.6

Autres effets néfastes

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballage contaminé

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

Autres informations

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est un article qui contient un mélange ou une préparation sous forme de poudre. L'information sur la sécurité est fournie relativement à l'exposition à l'article tel qu'il est vendu et utilisé par le client. L'utilisation du produit telle que prévue ne devrait pas entraîner une exposition au mélange ou à la préparation compte tenu de son emballage et de son procédé de distribution.

Même si ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements utiles pour la manipulation sécuritaire et la bonne utilisation du produit. La présente fiche devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des

Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit n'est pas réglementé comme un polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit n'est pas réglementé comme un polluant atmosphérique dangereux (PAD), sous la section 112 de la Clean Air Act Amendments de 1990.

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Le noir de carbone est réglementée en vertu de la Proposition 65 en Californie que si dans la forme de "particules aéroportées non consolidées, de taille respirable". Produits ne contiennent pas de toner noir de carbone sous la forme de "l'air, particules libres de taille respirable". Par conséquent, les exigences de la proposition 65 ne s'appliquent pas à ce produit.

Dioxyde de titane est réglementé en vertu de la Proposition 65 de Californie que si un produit se traduit par l'exposition sous la forme de « particules aéroportées, indépendants de taille respirable ». Produits de toner n'entraînent pas une exposition au dioxyde de titane sous forme de « particules aéroportées, indépendants de taille respirable ». Par conséquent, les exigences de la Proposition 65 ne s'appliquent pas à ce produit.

Nom chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Noir de carbone	1333-86-4	Carcinogen
Le dioxyde de titane	13463-67-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Bien que ce produit contient des substances incluses dans certains États américains Right-to-Know règlements, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne pose aucun danger spécifique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2012-05-29
Date de révision 2018-06-04
Note de révision sections de la FS mises à jour, 3

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin